



Christelle DUBOS,
secrétaire d'Etat auprès de la
ministre des Solidarités et de la
Santé

**toulouse
métropole**

Jean-Luc MOUDENC,
Maire de Toulouse,
Président de Toulouse Métropole



Georges MERIC,
Président du Conseil
départemental de la Haute
Garonne



Olivier NOBLECOURT
délégué interministériel à la
prévention et à la lutte contre la
pauvreté

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 1er avril 2019

Toulouse Métropole et le Département de la Haute-Garonne s'engagent aux côtés de l'Etat à renforcer le combat contre la précarité en signant deux conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

En présence de Christelle DUBOS, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, et d'Olivier NOBLECOURT, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, Jean-Luc MOUDENC, Président de Toulouse Métropole et Georges MERIC, Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne ont chacun signé ce vendredi 29 mars avec Etienne GUYOT, Préfet de la Haute-Garonne une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. Ces signatures s'inscrivent dans la nouvelle démarche de contractualisation entre l'Etat et les territoires: l'Etat appuie les collectivités - départements et métropoles - qui s'engagent dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté à renforcer leur action auprès des populations précaires de leur territoire.

La Haute-Garonne est le premier territoire démonstrateur de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté à voir le Conseil Départemental et Toulouse Métropole s'engager aux côtés de l'Etat dans des conventions.

Dans ce cadre, l'Etat apporte un soutien au département de 1,4 million dès 2019. Le département s'engage en particulier à :

- Renforcer l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance ;
- Mieux repérer et prendre en charge les enfants et les familles à la rue en finançant des maraudes et en renforçant les dispositifs d'accueil ;
- Renforcer le "premier accueil social de proximité" grâce notamment à une nouvelle territorialisation de l'action sociale qui crée 7 Maisons des solidarités (MDS) supplémentaires sur le territoire et en expérimentant la mise en place de « référents de parcours » pour l'accompagnement des publics ;
- Développer des "kiosques insertion" dans les MDS afin d'optimiser l'orientation des allocataires du RSA ;
- Améliorer l'accompagnement vers l'emploi des allocataires du RSA en renforçant le dispositif de parrainage avec les entreprises qui permet de créer un réseau professionnel.

En complément, l'État va soutenir plusieurs projets à l'initiative du département, qui permettront notamment de renforcer la mixité sociale dans les collèges, de développer la prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu ou de déployer les actions de la Maison départementale des adolescents sur le territoire.

La métropole bénéficiera d'un financement prévisionnel de l'Etat d'1M€ dès 2019.

A ce titre, elle mettra en place des actions spécifiques en complément de celles du département qui permettront notamment de :

- créer un nouvel espace de rencontre parents enfants, pour soutenir les familles vivant une séparation ;
- mettre en place des maraudes pour aller dans les squats et les campements pour accompagner les familles ;
- renforcer la prévention spécialisée en créant 10 postes d'éducateurs et des actions éducatives pour intervenir auprès des jeunes vulnérables ;
- apporter une première réponse inconditionnelle pour toute personne en recherche d'emploi grâce au dispositif SAS emploi ;
- développer à grande échelle le dispositif TAPAJ (travail alternatif payé à la journée) pour offrir un accès à l'emploi à des jeunes en errance souvent sujets aux addictions.

Avec ces deux conventions, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté viendra renforcer le partenariat entre Toulouse Métropole et le département de Haute-Garonne en matière de coordination de l'action sociale et impulser une dynamique autour des questions d'accompagnement des personnes, de solidarité et de cohésion sociale.

Contact presse :

Cabinet de Madame DUBOS : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Cabinet de M. NOBLECOURT : sec.presse.pauvrete@sante.gouv.fr

Département Haute-Garonne : service-presse@cd31.fr

Toulouse Métropole : service.presse@mairie-toulouse.fr